

Annexe XI

Déclaration de créance pour frais de parcours et de séjour

Nom et prénom :
 Service ou Département
 N° de Tél. :
 Résidence effective (domicile) :

 Plaque : Puissance fiscale :
 Année :
 Mois de :

MONTANTS EN EURO

Frais de parking :
 Frais de stationnement :
 Transports en commun :
 (train, tram, bus, métro)
 Taxi :

NOMBRE

Kilomètres en auto :
 Séjours de + 3h (y compris de 12 à 14h) :

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète,

Bon pour approbation

A , le 20

Signature du demandeur

Le 20

Signature du supérieur hiérarchique

DATE	HEURES		MOTIFS DE DEPLACEMENTS ET TRAJETS				SEJOURS	Faits divers de transport	Moyen de transport utilisé (*)
	De départ	De retour	Localité de départ	Localités visitées Motifs de déplacement	Localité de retour	Dist. Kilom. parcourue			
TOTALX (ou reports)									

(*) VP : Voiture Personnelle / VT : Voiture Tiers (co-voiturage) / VA : Voiture d'Administration

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles international.

Namur, le 5 décembre 2008.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique,

Ph. COURARD

La Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures,

M.-D. SIMONET